

89

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme COURTIGNÉ

50152

12 - Aménagement et développement des territoires

Dynamisation des centres-bourgs - Modification du tiers bénéficiaire d'une subvention à la commune de Retiers

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2023 relative à l'adoption du règlement

de l'appel à dossiers pour la dynamisation des centres bourgs ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 août 2023 relative à l'attribution de subventions au titre de l'appel à dossier pour la dynamisation des centres bourgs ;

Expose :

Lors de sa réunion du 28 août 2023, la Commission permanente a attribué à la commune de Retiers, dans le cadre du dispositif « dynamisation des centres-bourgs », une subvention de 60.000 euros pour l'acquisition d'une parcelle bâtie pour y créer des logements pour public spécifique et éventuellement une structure d'accueil petite enfance.

L'acquisition foncière, objet de la subvention, a finalement été réalisée par l'Etablissement public foncier de Bretagne dans le cadre d'une convention opérationnelle foncière signée le 26 octobre 2022.

Le portage des biens acquis dans le cadre de cette convention prendra fin le 27 novembre 2029.

L'acte de vente, permettant le versement de l'intégralité de la subvention, a été signé par l'Etablissement public foncier de Bretagne le 24 avril 2023.

Afin de pouvoir procéder au versement de la subvention avant son délai de caducité, il est proposé, après accord de la commune de Retiers, de modifier le tiers bénéficiaire de la subvention et ainsi permettre à l'Etablissement public foncier de Bretagne de percevoir cette subvention d'un montant de 60 000 euros.

Décide :

- d'autoriser la modification du tiers bénéficiaire d'une subvention de 60 000 euros accordée à la commune de Retiers pour l'acquisition d'une parcelle au profit de l'Etablissement public foncier de Bretagne.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242887

Pour extrait conforme